

Formation initiale - Personnel effectuant des opérations d'ordre électrique

H1, H1V, H2, H2V, H2V Essai, HC, HE Essai, HE Mesurage, HE Vérification
 Travaux en haute tension - Consignation en haute tension

Ce programme de formation peut valoir pour les Indices ci-dessus
L'Indice doit être choisi en fonction des missions ou des activités du salarié

Habilitations concernées

H1, H1V, H2, H2V, H2V Essais, HC, HE Essai, HE Mesurage, HE Vérification

Indices à choisir selon la définition des Missions du salarié

Personnes concernées

Personnel électricien HTA - Travaux hors tension en haute tension :

- Personnel chargé d'exécuter des consignations.
- Toute personne réalisant des travaux électriques d'entretien après consignation ou au voisinage sur des installations en HTA : électriciens, chefs d'équipe et techniciens lors de travaux dans des postes HT/BT, monteurs et chefs d'équipe de réseaux électriques et d'éclairage public.

Durée de la formation

3,5 jours
 (soit 24 heures comprenant la pratique sur cellules Haute tension)

Session maxi de 6 personnes, sinon nous consulter.

Prérequis

- Avoir des compétences techniques en électricité est obligatoire pour suivre cette formation
- Avoir des capacités d'analyse pour appréhender les ouvrages, lignes et postes HT, et savoir lire un schéma électrique HT et les symboles des matériels.

Objectifs

En fin de formation, les bénéficiaires seront capables de :

Préparer à l'habilitation électrique et connaître les prescriptions à observer selon la réglementation en vigueur.

Identifier le risque électrique, savoir s'en protéger et appliquer les consignes de sécurité liées à la HT.

Réaliser en sécurité des travaux sur des installations en Haute Tension

Voir la suite du programme à la page suivante

Programme

Enseignement théorique (Module HTA + module spécifique) :

- Prescription au personnel, obligation de formation, définitions NF C18510, rôle et échange d'informations du chargé d'exploitation, de travaux électriques et de consignation
- Sensibilisation aux risques électriques :
 - Les obligations et responsabilités des différents acteurs
 - Statistiques sur les accidents et différents risques d'origine électrique
- Connaître la structure et le principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques HT (ligne et poste) :
- Enoncer les fonctions des matériels électriques des postes (fonction : commande, séparations, protections).
- Différencier les types de postes, et expliquer les principes de verrouillage et inter verrouillage pour les matériels concernés.
- Les limites, zones et opérations liées dans l'environnement HT
- Les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés
- Matériel de protection individuel et collectif Citer leurs fonctions
- Citer les différents travaux hors tension avec ou sans pièce nues sous tension
- Définition des symboles d'habilitation, rôles et limite des opérations de chacun, rôle du chargé de travaux et de consignation
- Prescriptions et procédure d'exécution des consignations HT :
 - Décrire les opérations de consignation en 1 ou 2 étapes, décrire un régime de réquisition, analyse de risques
- Prescriptions, mesures de prévention et procédure d'exécution des travaux électriques et essais en HT
- Connaître et renseigner les documents applicables aux travaux, et consignations
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation de l'outillage spécifiques aux travaux ou aux essais

(*) Le conventionnement CARSAT de l'AFPI Centre Val de Loire porte sur les indices de la norme NFC 18510 excepté les indices HE Mesure, HE Vérification, HE Essai, HE Manœuvre HTB et BP



Formation initiale - Personnel effectuant des opérations d'ordre électrique (suite)

H1, H1V, H2, H2V, H2V Essai, HC, HE Essai, HE Mesurage, HE Vérification Travaux en haute tension - Consignation en haute tension

Mise en situation pratique :

Être capable :

- D'analyser les risques électriques, principe d'action, et le faire respecter ou de respecter les instructions du chargé de travaux ou chargé d'exploitation
- De rédiger les documents applicables, rendre compte de son activité
- De mettre en œuvre les procédures de consignation dans le cadre des travaux
- Eliminer le risque en voisinage renforcé et savoir manœuvrer un appareillage équipé de verrouillage et d'inter verrouillage
- De protéger la zone de travail par délimitation, par obstacle ou isolation

Démarche et moyens pédagogiques

- Alternance de séquences théoriques, et d'études de cas pratiques, de jeux de rôles, de travaux en groupe.
- Travaux pratiques réalisés sur des armoires électriques et des valises didactiques, avec des kits pédagogiques permettant d'effectuer des mises en situation concrètes.
- Formation théorique et pratique en salle, suivie d'une séance de travaux pratiques sur sites ou au centre en sous-groupe.
- Moyens multimédias et audio-visuels, supports remis à chaque apprenant.

Évaluation / Validation

- Évaluation des connaissances théoriques sous forme de QCM (durée minimum 30 mn)
- Évaluation pratique du savoir-faire par mise en situation de travail, lors de la dernière ½ journée (dont minimum 3h de pratique).

Lieux, dates et tarif de la formation

Contactez-nous par l'intermédiaire de notre site internet :

- www.pole-formation-uimm-centrevaldeloire.com/

Contacts

Voir en bas de page les adresses et numéros de téléphone de nos sites de formation en Région Centre-Val de Loire.

(*) Le conventionnement CARSAT de l'AFPI Centre Val de Loire porte sur les indices de la norme NFC 18510 excepté les indices HE Mesure, HE Vérification, HE Essai, HE Manœuvre HTB et BP

AFPI Centre Val de Loire www.pole-formation-uimm-centrevaldeloire.com

6 sites Pôle Formation UIMM Centre-Val de Loire

Flashez ci-dessous pour consulter nos
Conditions Générales de Vente
ou lien url : <https://urlz.fr/hTpV>

Nos sites de formations sont des établissements accessibles aux publics en situation de handicap



«Technopôle Lahitolle» 3, 5, 7, rue Charles de Bange

(Siège Social et Administratif) CS 40019 - 18021 **Bourges** Cedex

5, Rue Vlamincq 28008 **Chartres** 02 48 27 51 00

ZIAP rue Georges Clémenceau Bâtiment 620 Porte B 36130 **Deols** 02 37 30 87 21

74 route Nationale 45380 **La Chapelle St Mesmin** 02 54 29 42 21

6, rue de la Briaudière ZI La Chataigneraie 37510 **Ballan-Miré** 02 47 46 47 70

5, rue des Onze Arpents 41000 **Blois** 02 54 51 35 20

74 route Nationale 45380 **La Chapelle St Mesmin** 02 38 54 99 00



N° de déclaration d'activité : 24 18 00599 18 - Code NAF : 8559 A - N° de Siret : 775 187 651 00077 - Id. TVA Intracom : FR90 775 187 651